

ANNEXE1 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES ENTRÉES DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Entrée en 4^e ou 3^e de l'Enseignement agricole

Classe d'accueil	Classe d'origine	
	Orientation de droit sans demande d'avis DRAAF	Orientation soumise à demande d'avis DRAAF obligatoire
4 ^e de l'Enseignement agricole (rythme approprié* et temps plein)	Après une classe complète de 5 ^e de collège (Avis d'orientation du collège d'origine)	- 5^e SEGPA - Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de 5^e
	Demande de redoublement de la famille après une classe complète de : - 4^e EA - 4^e de collège (Avis d'orientation du collège d'origine)	- 4^e SEGPA - Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de 4^e
		Candidat(e) issu d'un établissement médicoéducatif ou médico-social Candidat(e) scolarisé(e) à domicile ou hors contrat Candidat(e) issu(e) d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire Candidat issu(e) d'un dispositif UPE2A ou primo-arrivant(e) Candidat(e) non scolarisé(e) en France
3 ^e de l'Enseignement agricole (rythme approprié* et temps plein)	Après une classe complète de : - 4^e EA - 4^e de collège (Avis d'orientation du collège d'origine)	- 4^e SEGPA - Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de 4^e
	Demande de redoublement de la famille après une classe complète de : - 3^e EA - 3^e de collège - 3^e Prépa métiers (Avis d'orientation du collège d'origine)	- 3^e SEGPA - Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de 3^e
		Candidat(e) issu d'un établissement médicoéducatif ou médico-social Candidat(e) scolarisé(e) à domicile ou hors contrat Candidat(e) issu(e) d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire Candidat issu(e) d'un dispositif UPE2A ou primo-arrivant(e) Candidat(e) non scolarisé(e) en France

*Sous réserve d'avoir atteint l'âge de 14 ans au plus tard le 31 décembre de l'année scolaire d'entrée en classe de 4^{ème} pour le rythme approprié

Quelques repères : Avis et décisions d'orientation au palier d'orientation 3^e de l'enseignement agricole.

L'orientation après la classe de 3^e est une **décision administrative individuelle**, encadrée par le **Code rural (3^e de l'enseignement agricole)**

Les décisions d'orientation sont prises par le chef d'établissement agricole et sont fondées sur :

- les **acquis et compétences** de l'élève,
- les **avis de l'équipe pédagogique**,
- le **projet de formation**,
- le **dialogue avec la famille**

Conformément au Code rural, l'orientation est possible vers :

- seconde professionnelle agricole,
- CAP agricole,
- seconde générale et technologique

Le redoublement n'est pas une voie d'orientation

L'esprit du Code rural privilégie :

- une orientation plus fortement liée au projet professionnel,
- une inscription dans une logique de formation et d'insertion,
- une reconnaissance de la diversité des parcours.

Entrée en CAPA 1^{ères} et 2^{èmes} années

Classe d'accueil	Orientation de droit	Orientation de droit sur avis favorable du conseil de classe	Orientation soumise à demande d'avis DRAAF obligatoire
			Classe d'origine
CAPA 1/2		Candidat(e) en réorientation après une scolarité complète de cycle 4 et un début de formation en lycée - Elève issu(e) de 3^e générale* - Elève issu(e) de 3^e EA* - Elève issu(e) de 3^e Prépa Métiers* - Elève issu(e) de 3^e SEGPA*	Toutes autres situations et Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de 3 ^e ou de lycée Candidat(e) issu d'un établissement médicoéducatif ou médico-social Candidat(e) scolarisé(e) à domicile ou hors contrat Candidat(e) issu(e) d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire Candidat issu(e) d'un dispositif UPE2A ou primo-arrivant Candidat(e) au titre du droit au retour en formation initiale Candidat(e) non scolarisé(e) en France
CAPA 2/2	CAPA 1/2, Titulaire d'un CAPA, CAP, BEPA, BEP ou diplôme de niveau 3	2 ^e Professionnelle de l'Enseignement agricole ou de l'Education nationale	Toutes autres situations

*si la demande est conforme à la décision d'orientation du chef d'établissement d'origine

Entrée en seconde professionnelle

Classe d'accueil	Orientation de droit	Orientation de droit sur avis favorable du conseil de classe	Orientation soumise à demande d'avis DRAAF obligatoire
	Classe d'origine		
2de Pro EA	Titulaire d'un CAPA, CAP, BEPA, BEP ou d'un diplôme de niveau 3	Elève issu(e) de 3 ^e SEGPA* Elève issu(e) de 3 ^e générale* Elève issu(e) de 3 ^e de l'Enseignement agricole* Elève issu(e) de 3 ^e Prépa Métiers*	Toutes autres situations et Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de 3e ou de lycée Candidat(e) issu d'un établissement médicoéducatif ou médico-social Candidat(e) scolarisé(e) à domicile ou hors contrat Candidat(e) issu(e) d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire Candidat issu(e) d'un dispositif UPE2A ou primo-arrivant Candidat(e) au titre du droit au retour en formation initiale Candidat(e) non scolarisé(e) en France
		Candidat en réorientation après une scolarité complète de cycle 4 et un début de formation en lycée général ou professionnel (2de ou 1 ^{ère} GT et 1ère année de CAP)	

*si la demande est conforme à la décision d'orientation du chef d'établissement d'origine

Entrée en 1^{ère} ou terminale professionnelle

Classe d'accueil	Orientation de droit	Orientation de droit sur avis favorable du conseil de classe	Orientation soumise à demande d'avis DRAAF obligatoire
			Classe d'origine
Bac Pro EA 1/2**	Elève issu(e) de 2de Professionnelle de la famille de métiers correspondante	Elève issu(e) de 2de Professionnelle d'une autre famille de métiers, en cohérence avec le diplôme visé Elève issu(e) seconde ou 1 ^{ère} GT.	Elève issu(e) d'un cursus de Baccalauréat professionnel d'une autre spécialité (2de pro, Bac Pro 1/2, Bac Pro 2/2), sans cohérence particulière avec le diplôme visé
			Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de lycée Candidat(e) issu d'un établissement médicoéducatif ou médico-social Candidat(e) scolarisé(e) à domicile ou hors contrat Candidat(e) issu(e) d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire Candidat issu(e) d'un dispositif UPE2A ou primo-arrivant Candidat(e) au titre du droit au retour en formation initiale Candidat(e) non scolarisé(e) en France
	Titulaire d'un Baccalauréat ou d'un diplôme de niveau 4	Titulaire d'un CAPA, CAP, BEPA, BEP ou d'un diplôme de niveau 3 du même domaine ou d'un domaine cohérent	Titulaire d'un diplôme de niveau 3 sans cohérence particulière avec le diplôme visé.
Bac Pro EA 2/2**	Titulaire d'un Baccalauréat ou d'un diplôme de niveau 4	Elève de Baccalauréat professionnel 1/2 correspondant Elève issu(e) de Baccalauréat professionnel 1/2 ou 2/2 d'une autre spécialité, en cohérence avec le domaine	Elève issu(e) de Baccalauréat professionnel 1/2 ou 2/2 d'une autre spécialité, sans cohérence particulière avec le diplôme visé
			Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de lycée Candidat(e) issu d'un établissement médicoéducatif ou médico-social Candidat(e) scolarisé(e) à domicile ou hors contrat Candidat(e) issu(e) d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire Candidat issu(e) d'un dispositif UPE2A ou primo-arrivant Candidat(e) au titre du droit au retour en formation initiale Candidat(e) non scolarisé(e) en France

** Dans le cadre d'une réorientation en cours de cycle, l'évaluation en CCF (contrôle en cours de formation) est soumise à la signature d'un contrat personnalisé d'évaluation validée par le président adjoint de jury. Une attention particulière est portée sur le nombre de semaines minimales de PFMP.

Les mêmes règles s'appliquent aux formations professionnelles de l'Education nationale dispensées au sein d'un établissement d'enseignement agricole.

Correspondances entre les spécialités de bac professionnel EA et EN

	Orientation de droit	Orientation soumise à demande d'avis DRAAF obligatoire
Orientation vers	Classe d'origine	Classe d'origine
1 ^{ère} professionnelle « Maintenance des matériels »	2 ^{nde} professionnelle « Maintenance des véhicules et matériels » 2 ^{nde} professionnelle « Travaux publics et manutention »	2 ^{nde} productions (EP3 mise en œuvre des opérations techniques : agroéquipement)
1 ^{ère} professionnelle « Cultures marines »	2 ^{nde} professionnelle « Métiers de la mer »	2 ^{nde} productions (EP3 productions aquacoles)
1 ^{ère} professionnelle « Services aux personnes et animation dans les territoires »	2 ^{nde} professionnelle « Accompagnement, soins et services à la personne »	Toutes autres situations

La seconde pro (EN) MRC est considérée en cohérence avec la poursuite en 1^{ère} pro (EA) TCV

Entrée en filière générale et technologique

Classe d'accueil	Orientation de droit sur avis favorable du conseil de classe	Orientation soumise à demande d'avis DRAAF obligatoire
2de GT	Elève issu(e) de 3e générale* Elève issu(e) de 3e de l'Enseignement agricole*	Elève issu(e) d'une filière professionnelle (2 ^{nde} professionnelle, 1 ^{ère} professionnelle ou Titulaire d'un BEP ou d'un CAP) suite à une erreur d'orientation (les justificatifs de résultats scolaires précédents et jusqu'à la classe de 3e devront être fournis). La décision d'orientation est déterminante mais non exclusive.
		Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de 3 ^e ou lycée Candidat(e) issu d'un établissement médicoéducatif ou médico-social Candidat(e) scolarisé(e) à domicile ou hors contrat Candidat(e) issu(e) d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire Candidat issu(e) d'un dispositif UPE2A ou primo-arrivant Candidat(e) au titre du droit au retour en formation initiale Candidat(e) non scolarisé(e) en France

*si la demande est conforme à la décision d'orientation du chef d'établissement d'origine

En Baccalauréat Technologique STAV 1/2 et 2/2

Classe d'accueil	Classe d'origine		
	Orientation de droit	Orientation de droit sur avis favorable du conseil de classe	Orientation soumise à demande d'avis DRAAF obligatoire
Baccalauréat technologique STAV 1/2		2de Générale et technologique* Elève issu(e) de Baccalauréat technologique 1/2 d'une autre série Elève issu(e) de Baccalauréat général 1/2	Elève issu(e) de 2de Professionnelle
			Elève issu(e) de Baccalauréat Professionnel 1/2
			Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de lycée
			Candidat(e) issu d'un établissement médicoéducatif ou médico-social Candidat(e) scolarisé(e) à domicile ou hors contrat Candidat(e) issu(e) d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire Candidat issu(e) d'un dispositif UPE2A ou primo-arrivant Candidat(e) au titre du droit au retour en formation initiale Candidat(e) non scolarisé(e) en France
			Titulaire d'un CAPA, CAP, BEPA, BEP ou diplôme de niveau 3
Baccalauréat technologique 2/2*	Titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau 4	Elève issu(e) de Baccalauréat STAV 1/2 Elève issu(e) de Baccalauréat technologique 1/2 ou 2/2 d'une autre série Elève issu(e) de Baccalauréat général 1/2 ou 2/2	Elève issu(e) de Baccalauréat Professionnel 1/2
			Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de lycée
			Candidat(e) issu d'un établissement médicoéducatif ou médico-social Candidat(e) scolarisé(e) à domicile ou hors contrat Candidat(e) issu(e) d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire Candidat issu(e) d'un dispositif UPE2A ou primo-arrivant Candidat(e) au titre du droit au retour en formation initiale Candidat(e) non scolarisé(e) en France
			Titulaire d'un CAPA, CAP, BEPA, BEP ou diplôme de niveau 3

* Dans le cadre d'une réorientation en cours de cycle, l'évaluation en CC (contrôle continu) doit être conforme au projet local d'évaluation.

*si la demande est conforme à la décision d'orientation du chef d'établissement d'origine

En Baccalauréat Général 1/2 et 2/2

Classe d'accueil	Classe d'origine		
	Orientation de droit	Orientation de droit sur avis favorable du conseil de classe	Orientation soumise à demande d'avis DRAAF obligatoire
Baccalauréat Général 1/2		2de Générale et technologique* Elève issu(e) de Baccalauréat technologique 1/2	Elèves issu(e)s de 2de Professionnelle
			Elèves issu(e)s de Baccalauréat Professionnel 1/2
			Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de lycée
			Candidat(e) issu d'un établissement médicoéducatif ou médico-social Candidat(e) scolarisé(e) à domicile ou hors contrat Candidat(e) issu(e) d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire Candidat issu(e) d'un dispositif UPE2A ou primo-arrivant Candidat(e) au titre du droit au retour en formation initiale Candidat(e) non scolarisé(e) en France
			Titulaire d'un CAPA, CAP, BEPA, BEP ou diplôme de niveau 3
Baccalauréat Général 2/2		Elève issu(e) de Baccalauréat Général 1/2 Elève issu(e) de Baccalauréat technologique 1/2 ou 2/2	Elève issu(e) de Baccalauréat Professionnel 1/2 ou Baccalauréat Professionnel 2/2
			Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de lycée
			Candidat(e) issu d'un établissement médicoéducatif ou médico-social Candidat(e) scolarisé(e) à domicile ou hors contrat Candidat(e) issu(e) d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire Candidat issu(e) d'un dispositif UPE2A ou primo-arrivant Candidat(e) au titre du droit au retour en formation initiale Candidat(e) non scolarisé(e) en France
		Titulaire d'un Baccalauréat ou d'un diplôme de niveau 4	

*si la demande est conforme à la décision d'orientation du chef d'établissement d'origine